



COLLECTIF **NON AU SITE DE DECHETS DANGEREUX TERZEO**

DECLARATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAPM

Monsieur le Président de la CAPM, Mesdames Messieurs les Maires, Mesdames Messieurs les conseillers,

Nous sommes des citoyens réunis dans un collectif dont l'objet est d'informer et d'agir contre l'implantation du site TERZEO.

Nous nous sommes constitués le 16 novembre, dès que nous avons eu connaissance de la nature de la demande de cette société soumise à enquête publique.

Des pétitions, traduisant l'inquiétude et le rejet de ce projet ont été massivement signées ; 250 citoyens se sont rassemblés à Villenoy le 26 novembre pour signifier au président de la commission d'enquête les raisons pour lesquelles ce projet ne devait pas voir le jour.

Devant le manque de transparence, nous avons demandé au Président de la commission d'enquête d'organiser une réunion publique, et de prolonger d'un mois le délai d'enquête.

Nous sommes choqués de voir comment sont considérés la Seine et Marne, ses élus et ses habitants et particulièrement ceux des 15 communes concernées par la zone d'impact du projet TERZEO.

Les élus de la région îles de France unanimes, ont voté avec le PREDEC, un moratoire de trois ans pour l'extension et la création de stockage de déchets de chantier en Seine et Marne, qui est opposable, mais que le Préfet de Région a aussitôt attaqué.

Avant la mise en application du PREDEC et en toute hâte, les décharges ISDI d'Isles-lès-Villenoy et Crégy les Meaux ont été autorisées en 2014 et 2015 par arrêtés préfectoraux.

Les chantiers du grand Paris vont générer beaucoup de déchets pour le Nord de la Seine et Marne, mais peu d'avantages, puisqu'en 2030 il faudra se rendre à CHELLES pour bénéficier de la gare d'interconnexion et de la ligne E du RER.

Dans ce contexte arrive la demande d'autorisation de la société TERZEO d'exploiter un centre de recyclage de déchets pollués et de stockage de mono déchets dangereux sur deux communes de la CAPM, et soumise à enquête publique.

La société plante le décor en situant sa demande en zone urbaine pour des raisons de rentabilité économique et de proximité des chantiers du BTP.

Elle décrit ainsi la population du secteur dans son étude d'impact p 192 :

« sa population reste fragile,.. avec un niveau de qualification globalement plus faible que la moyenne et une sous représentation des catégories socioprofessionnelles supérieures. »

Sans commentaire !

Le dossier complet de demande a été mis en ligne seulement le 17 novembre par les services de la Région.

A travers 640 pages, la société décrit les d'impacts, les dangers, et l'évaluation des incidences Natura 2000 de son projet. Une lecture même rapide suscite de très fortes inquiétudes des populations riveraines qui se sont traduites par des pétitions, des rassemblements, la sensibilisation des élus concernés.

Nous aurions souhaité que ces documents soient mis bien en amont à disposition des élus et des population concernées ; cela aurait évité pensons-nous d'en être là où nous en sommes aujourd'hui.

Le projet TERZEO c'est à terme et pour les générations futures, 1.080.000 tonnes de mono déchets résiduels dangereux contenant des métaux lourds, des hydrocarbures, stockés sur place sous un dôme de 13 mètres de haut et d'une surface équivalente à 7 terrains de football.

C'est l'exploitation chaque année de 200.000 tonnes de déchets pollués avec un process qui va générer des pollutions, des risques et des dangers que la demande de la société décrit parfaitement.

Page 32 du dossier technique, les photos des portiques de détection de radioactivité dans les chargements entrants, ne vont pas rassurer sur la nature des produits qui seront transportés sur les routes.

Le choix d'implanter un tel site en zone urbaine, aura pour conséquence de dégrader le cadre de vie des habitants et leur patrimoine, d'aggraver considérablement la circulation et les risques routiers par la ronde de la centaine de camions qui vont transiter quotidiennement si on tient compte de la décharge voisine des murs blancs sur Isles-lès-Villenoy, et de la revente par la société TERZEO des produits recyclés.

Les impacts Natura 2000 sont également très importants concernant des espèces rares d'oiseaux protégés que la réalisation du site mettrait en danger.

Le site est très fortement pollué du fait de la carence de l'ancien exploitant ; aucune mesure de dépollution ne sera prise : le sarcophage de terres très fortement polluées duquel s'échappe actuellement de l'arsenic est en dehors du projet TERZEO ; le reste du site est également pollué sur des terrains sableux et perméables à proximité du canal de l'ourcq, de la Marne et du canal de Chalifert.

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Maires, Mesdames Messieurs les conseillers,

Nous souhaitons que la CAPM se saisisse du dossier, informe les citoyens et délibère dans le cadre de l'enquête publique.

Nous allons adresser un courrier dans ce sens dans les jours qui viennent aux Maires des 15 communes concernées.

Nous souhaitons que vous preniez en compte dans vos délibérations, l'impact humain de ce projet, et pas seulement le respect des normes qui situent les premiers habitants à 200 mètres du site, alors que les habitants les plus proches de Mareuil lès Meaux sont situés à 500 mètres.

Collectif NON AU SITE DE DECHETS DANGEREUX TERZEO
Place de la Mairie 77124 CHAUCONIN-NEUFMONTIERS
nondechetsterzeo@hotmail.com